

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

LAFARGE

Société Anonyme

61, rue des Belles Feuilles
75116 PARIS

Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2010

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant dans le document joint et s'élevant à 8 311 367 euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES


ERNST & YOUNG Audit



Frédéric Gourd



Pascal Pincemin



Christian Mouillon



Nicolas Macé



Monsieur Frédéric Gourd
Deloitte et Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Monsieur Pascal Pincemin
Deloitte et Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Monsieur Nicolas Mace
Ernst & Young
41 rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cédex

Monsieur Christian Mouillon
Ernst & Young
Tour Egée
11 Avenue de l'Arche
92400 Courbevoie

Paris, le 15 mars 2011

Je vous confirme, pour les besoins de votre certification prévue à l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, que le montant global des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées de la société Lafarge S.A., suivant la déclaration des frais généraux de l'année 2010, s'élève à :

8 311 367 euros

Dans ce chiffre ne sont pas compris les jetons de présence de Lafarge S.A. perçus en 2010 par le mandataire social.

Michel Bisiaux
Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil